

**Contribution à l'enquête publique  
par Arrêté n°2024-802 en date du 22 novembre 2024  
sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de Lamballe-Armor**

Contributeur :

Monsieur IMBERT Frédéric  
13, rue du champ grenu 22400 Lamballe-Armor  
Parcelle du cadastre : AB 19&20  
frederic.imbert53@orange.fr  
0623340720

Destinataire :

Madame VIART Martine  
Commissaire Enquêteur  
13b rue de la Ville Offier 22190 Plérin

**AVIS NÉGATIF : Destruction du réseau phréatique et de la retenue pluviale**

L'ensemble de notre secteur, à l'origine marécageuse, est constitué d'un réseau de veines phréatiques, permettant l'absorption et la restitution des eaux de ruissellement via la construction de puits, comme cela est le cas sur ma propriété :



Bien que non potable, cette veine permet l'arrosage des plantes, potagers, la mise à niveau du petit bassin de biodiversité, ainsi que le nettoyage de la cour en limitant fortement l'usage d'eau de ville pour ces usages.

Les aménagements futurs sont susceptibles de détruire non seulement les puits du secteur comme celui-ci, mais également d'endommager le réseau phréatique indispensable à la conservation, à l'équilibre et à la régulation du secteur en matière biodiversité de la faune et de la flore.

En outre, l'urbanisation de ce secteur, via la pose de béton et de bitume, précipitera les ruissellements pluviaux sans que la terre, les végétaux et le relief ne puissent les absorber. Cela amplifiera le niveau des crues à venir et risque de provoquer plus de dégâts.

Par conséquent, je **refuse** ce projet en son état actuel afin d'éviter à ma ville les préjudices futurs d'un projet trop éloigné de la réalité pratique du terrain.

Cordialement,

F.IMBERT

Fait à Lamballe, le 15 janvier 2025